Séance du conseil général de la commune de Pomy du lundi 5 décembre 2011

#### 1.- Appel

Il est 20h20 lorsque M. Philippe Widmer, président du conseil général ouvre la séance. En l'absence de Mme Josiane Borne, le procès-verbal de cette assemblée sera tenu par Mme Nathalie Dupertuis, elle en est d'ores et déjà vivement remerciée. 20 membres sont excusés et 11 sont absents.

## 2.- Acceptation du procès-verbal de la séance du 10 octobre 2011

Le procès-verbal de la séance du 10 octobre 2011 est accepté à l'unanimité.

### 3.- Assermentations

Mmes et MM Véronique et Marc-Etienne Saugy, Catherine Schmidt, Jakob Wolfensperger et Fabrice Prahin sont assermentés.

48 conseillères et conseillers sont présents à cette séance.

## 4.- Budget 2012 - préavis 2011-07

M. Yves Pellaux, syndic commente le budget. Avec Fr. 2'426'098,- aux charges et Fr. 2'249'137,-, le budget 2012 laisse apparaître un excédent de produit de Fr. 3'039,-.

Nous relevons en outre quelques points :

Le taux d'imposition passe de 69 (2011) à 71 % pour 2012. Le syndic explique qu'il s'agit uniquement d'une bascule d'impôts entre les communes/canton, il n'y a aucune incidence pour le contribuable.

Les charges liées au nouveau collège sont entièrement réparties à l'ASIYE, exception des vacations de la municipale en charge de l'école.

Le budget tient compte du nouveau règlement sur la taxe au sac ainsi que l'augmentation des charges liées à l'amélioration des horaires d'ouverture de la décharge et de la déchetterie.

La taxe « non-pompier » actuelle a été intégrée au budget afin de permettre son encaissement en cas de report de la régionalisation SDIS.

Monsieur Pierre-Henri Burdet, membre, lit le rapport de la commission de gestion qui propose au conseil d'accepter le préavis tel que présenté.

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée accepte à l'unanimité ce préavis.

# 5.- Plafonds d'endettement et de cautionnement pour la législature 2011-2016 – préavis 2011-08

Le syndic présente le plan d'investissement prévu pour la législature à venir, ce qui a permis de fixer le plafond d'endettement à 7,5 mios.

2012 : création de 2 appartements et réfection de l'appartement existant à l'ancien collège Fr. 780'000,-

2013 : réfection du chemin de Calamin, Fr. 500'000,-.

2014 : agrandissement et réfection de la grande salle, Fr. 3,25 mios

2015 : aucun investissement prévu

2016: assainissement routes, éclairage public, conduites EU/ES/EP à Chevressy, Fr. 898'000,-.

M. Y. Pellaux rappelle que ce plafond ne dispense pas la municipalité de procéder pour chaque objet susmentionné aux formalités de demande auprès du conseil. Il précise que la loi oblige de prévoir et fixer une limite.

Le plafond de cautionnement est fixé à Fr. 300'000,-. Le syndic explique que les communes de l'ASIYE devront certainement se porter cautionnaires dans le cadre de l'agrandissement du collège d'Yvonand, raison pour laquelle le plafond a été augmenté de Fr. 100'000,- par rapport à la précédente législature.

M. Francisco Bueno, membre, lit le rapport de la commission de gestion qui recommande au conseil de maintenir le plafond d'endettement à 6.9 mios et d'accepter le plafond de cautionnement à hauteur de Fr. 300'000,-.

M. Widmer informe que cet amendement apporté au projet de la municipalité sera également soumis au vote et donne la parole au syndic.

Le syndic est surpris par ce rapport, tout en relevant qu'il aurait souhaité en avoir connaissance avant cette séance. Il explique que la différence du plafond provient de l'investissement lié à la réfection des appartements au collège. Cet investissement sera entièrement financé par les locataires par le biais de leur loyer. Il ajoute que seuls 4,3 mios sont à la charge de l'impôt des contribuables de Pomy, les 3,2 mios (nouveau collège et réfection ancien collège) restants sont pour une partie à charge de l'ensemble des communes de l'ASIYE.

M. Widmer donne la parole à l'assemblée.

M. Rémy Vulliemin estime la différence minime et propose d'accepter le préavis tel que présenté par la municipalité.

M. Robert Richardet s'interroge si la commune a un avantage à diminuer ses dettes au risque d'être pénalisée dans le cadre de la péréquation. Le syndic précise que l'impact est minime, d'autres critères agissent sur nos finances.

M. Jean-François Ballif remercie la municipalité pour la proposition du plan d'investissement. Il ajoute que le conseil ne doit pas être frileux par rapport au chiffre présenté par la municipalité, l'investissement de la grande salle sera repris en 2014 avec des données plus précises quant aux rentrées fiscales notamment. Il précise que le projet de grande salle se réalisera dans la mesure où un capital issu de la vente du terrain de Longemalle pourrait être dégagé. Il encourage le conseil d'accepter le préavis tel que présenté.

Au nom de la commission de gestion, M. Francisco Bueno adresse ses excuses pour avoir omis de transmettre le rapport de la commission à l'administration communale. Seul le

Président a reçu copie. Il argumente le rapport en soulignant que le coût de la grande salle présenté dans le plan d'investissement est une projection, aussi la commission pense qu'il serait souhaitable d'augmenter le plafond en cours de législature tout en ayant connaissance de chiffres plus précis en terme de coûts. Il propose de conserver les chiffres actuels jusqu'en 2014.

M. Boris Clivaz souhaite s'assurer que le terrain de Longemalle sera mis en valeur pour le projet de grande salle.

#### Le Président soumet au vote :

1. Plafond d'endettement

6,9 mios : 9 voix 7,5 mios : 28 voix 5 absentions. Le plafond d'endettement est accepté pour un montant de Fr. 7,5 mios.

2. Plafond de cautionnement à Fr. 300'000,- : accepté à 47 voix et une abstention

Le syndic remercie l'assemblée ainsi que la commission de gestion pour leur rapport.

## 6.- Autorisations générales de plaider pour la législature 2011-2016 – préavis 2011-09

Les préavis aux points 6, 7 et 8 restent une formalité de début de législature, ils n'apportent pas de commentaires particuliers.

Monsieur Boris Clivaz, membre, lit le rapport de la commission de gestion qui propose au conseil d'accepter ce préavis.

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée accepte à l'unanimité les deux points suivants :

- 1. La Municipalité bénéficie d'une autorisation générale de plaider.
- 2. La Municipalité est autorisée à plaider dans les seules procédures dont la valeur litigieuse est inférieure ou égale à Fr. 20'000,-.

Les présentes autorisations sont valables pour toute la durée de la législature 2011-2016.

7.- Autorisations générales à accorder à la Municipalité pour l'acquisition ou l'alinénation d'immeubles, de droits réels immobiliers ou de titres de sociétés immobilières, ainsi que pour l'acquisition de participation dans des stés commerciales, durant la législature 2011-2016 – préavis 2011-10

Monsieur Daniel Pugliese, membre, lit le rapport de la commission de gestion qui propose au conseil d'accepter ce préavis.

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée accepte à l'unanimité les trois points.

8.- Compétences à accorder à la Municipalité pour la législature 2011-2016 d'engager les dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles pour un montant de Fr. 50'000,- - préavis 2011-11

Monsieur François Miserez, membre, lit le rapport de la commission de gestion qui propose au conseil d'accepter ce préavis.

La parole n'étant pas demandée, l'autorisation est accordée à l'unanimité.

## 9.- Préavis d'intention sur l'étude du projet de fusion des communes de Cronay, Cuarny, Pomy, Ursins, Valeyres-sous.Ursins et Villars-Epeney – préavis 2011-06

Le syndic dresse l'historique du projet et rappelle qu'une motion avait été déposée au conseil général de Villars-Epeney demandant que cette commune étudie la possibilité de fusion avec les communes environnantes. Il commente le préavis et signale que notre commune a clairement annoncé sa volonté de conserver le nom de notre village s'il devait y avoir fusion ainsi que garder les bureaux de l'administration communale au sein de notre village.

Monsieur Bernard Annen, membre, lit le rapport de la commission qui propose au conseil d'accepter le préavis.

Monsieur Jean-Daniel Richardet souhaite avoir un feel-back du travail des commissions déjà en place.

Monsieur Philippe Widmer constate que nous sommes une commune très peu représentée au sein des commissions. Ignorant la volonté de la population, les études ne sont pas très poussées et avancent lentement, faute également à l'accès aux données.

Monsieur Bernard Annen affirme que notre administration est l'une des mieux équipées au niveau bureautique et informatique. Notre commune possède de nombreux avantages sur les autres villages.

Madame Jeanne Pellaux signale que la volonté scolaire ne correspond pas forcément à la vision politique.

Monsieur Yves Pellaux informe que ce préavis est présenté ce soir au sein de tous les conseils généraux impliqués dans le projet.

Monsieur Jean-François Ballif est ouvert à cette étude mais souhaite néanmoins que la municipalité informe régulièrement le conseil sur l'état d'avancement des travaux.

Monsieur Quentin Pellaux relève que les gens doivent s'impliquer d'avantage dans les commissions pour appuyer la commune.

Monsieur Robert Richardet rend attentif qu'il ne faudrait pas réitérer les mêmes agissements de l'époque lors du rassemblement des différents partenaires issus des communes avoisinantes lors de la mise en route de la fromagerie.

Monsieur Rémy Vulliemin précise que si les commissions sont si peu représentées, c'est parce que nous ne sommes pas demandeurs. M. Vulliemin estime que nos intérêts sont dirigés contre Yverdon, pourquoi ne pas fusionner avec la ville ?

Monsieur Christian Pellaux signale que les informations seront transmises par des bulletins réguliers distribués en « tous-ménages ».

Le préavis est soumis au vote et accepté avec 35 voix favorables, 7 avis contraires et 6 abstentions.

#### 10.- Communications de la Municipalité

Monsieur Patrick Grin informe que 350 m3 de résineux seront extraits près des Vaux et une éclaircie devra avoir lieu en fonction du prix du marché du bois. 200 sapins ont été plantés. Des sapins de Noël seront disponibles à la déchetterie samedi 10 décembre 2011. Il relève qu'un reportage paru dans Terre et Nature a mis en évidence 20 noyers de la commune plantés il y a 18 ans. Par contre, une erreur s'est glissée dans l'article, M. Patrick Grin a été cité en tant qu'investigateur du projet alors qu'il s'agit de M. Marcel Saugy, ancien municipal.

Madame Murielle Billaud nous informe qu'une révision des engins gymniques de la grande salle est prévue vendredi prochain par l'entreprise Alder.

Elle porte à notre connaissance du prochain changement d'horaire des transports publics et tient à la disposition des membres les nouveaux horaires de Carpostal.

Elle informe que les deux structures d'accueil de jour d'Yvonand, le Château de Sable et les Castors ont fusionné pour réduire les coûts administratifs. Par ailleurs, ces deux structures sont déjà complètes. Pour palier à cette situation, notre commune s'est intéressée au projet pilote « Jeux roule pour toi ». Il s'agit d'un accueil pré-scolaire itinérant. La commune doit s'acquitter d'une cotisation de Fr. 50,- par année et mettre un local à disposition répondant aux normes du SPJ. La salle de paroisse a été retenue, le dossier est à l'étude auprès du canton.

Mme Billaud rappelle que l'apéritif organisé pour les fenêtres de l'Avent est ouvert à toute la population de la commune.

Monsieur Yvan Débieux nous informe que le niveau des sources baisse. Une panne a eu lieu à la station de pompage sur le réacteur UV, grâce au travail de surveillance de Laurent Chevalley et l'intervention rapide de l'entreprise Wedeco, l'installation a pu être mise en route rapidement. Une conduite d'eaux usées a été passée sous la cave à fromage au lieu de la détourner, ce qui a permis de réduire les coûts.

Monsieur Roger Hug précise que le chemin de Floreyres a été fermé la semaine passée en raison de la réfection des accotements. Deux balises ont été posées en face du nouveau collège pour protéger les piétons lors de l'arrivée du Carpostal. Les flashs près de l'école sont installés et programmés selon les horaires scolaires et les vacances. L'abri bus situé dans la cour de l'ancien collège sera déplacé devant l'administration communale, le projet a fait l'objet d'une enquête publique. Pour répondre aux normes fédérales en la matière, des nouveaux panneaux de signalisations viendront ornés nos routes en 2012. Un rafraîchissement des priorités de droite est prévu. Un tapis définitif au chemin du Château sera posé. La Romande Energie accuse un retard dans la livraison des candélabres pour le chemin du

M. Hug rappelle que dès le 1er janvier, la taxe au sac entre en vigueur. Une signalétique adéquate sera apposée sur les conteneurs. L'achat d'un conteneur a été proposé aux entreprises avec une taxation au poids. Le règlement des déchets et l'ABC des déchets seront transmis à chaque ménage en fin d'année. Il informe que suite à la demande du conseil, les horaires de la déchetterie et décharge seront modifiés comme suit (même horaire toute l'année):

#### Déchetterie

Mardi et jeudi

18h00-19h00

Samedi

09h30 à 11h30

Décharge

Mercredi

16h00-17h00

Samedi

16h00-17h00

M. Hug recherche un surveillant à la décharge le mercredi après-midi. Il précise qu'un container sera affecté pour les couches-culottes et la sagex à la déchetterie. Toutes ces mesures impliqueront certainement une augmentation de la taxe forfaitaire l'année prochaine. La déchetterie sera fermée le samedi 24 décembre 2011.

Madame Sandra Husmann nous informe du futur agrandissement du collège d'Yvonand en prévision de la construction d'un quartier de villas à Yvonand.

La rénovation de l'appartement existant et la création de deux appartements dans l'ancien collège seront portées à l'enquête d'ici quelques jours. Le début des travaux est prévu pour février 2012. Rien à signaler de particulier pour les autres bâtiments communaux. Elle profite de remercier plus particulièrement Madame Catherine Bonvin pour l'entretien des fleurs qui ornent les bords des fenêtres et son aide très appréciée. Elle remercie également l'employé communal, M. Bonvin et Marie-Claude Richardet pour leur travail.

Monsieur Christian Pellaux annonce que la commission de salubrité a fonctionné samedi dernier. Elle est composée à ce jour de M. Cédric Favre, maître d'Etat en remplacement de M. Bernard Jeanneret, de Patrick Grin en qualité de commandant du feu, de Yves d'Arcis en qualité de médecin et de lui-même. Madame Nathalie Dupertuis tient un procès-verbal lors de ces visites. Les villas suivantes ont été visitées : famille Kiener Lionel et Léa, Minuz Jean-Luc et Muriel et Emery Etienne et Sylvia. La commission a également contrôlé les aménagements extérieurs du centre Orif, la véranda du syndic, la pièce habitable dans l'ancienne boulangerie chez Daniel et Emilia Roulier, le balcon-baignoire chez la famille Bueno et le hangar chez Marcel Saugy.

Deux mises à l'enquête sont actuellement affichées au bureau communal (Propriétés de

Carpentier Jean-Marc et Richardet Robert).

Un permis de construire va être délivré prochainement pour l'affection de la ferme de Jean-

François Henry en 6 appartements.

La révision du PGA est en cours en collaboration avec le bureau Jaquier-Pointet SA. La modification du règlement sur la police des constructions fait également partie du projet.

M. Pellaux remercie le conseil d'avoir accepté le préavis sur l'étude de fusion et invite les membres à participer activement aux commissions.

Monsieur Yves Pellaux nous informe que suite à une interpellation des communes et de l'UCV auprès de Swisscom face à l'inégalité de traitement dans le financement des frais liés à l'extension du VDSL, Swisscom a précisé qu'à long terme l'ensemble de la population suisse bénéficiera du VDSL. Par contre, si la commune souhaite bénéficier plus rapidement du VDSL, une participation est demandée aux communes pour un déploiement anticipé. Le syndic est fier d'annoncer que la FSG Pomy a été honorée du mérite sportif vaudois.

Le syndic annonce que Madame Charlotte Magnenat, centenaire a été dignement fêtée le 29 octobre dernier à la grande salle. La commune compte également deux nonagénaires, Madame Denise Ottonin, née le 16 septembre 1921 et John Duruz, né le 10 novembre 1921, une délégation municipale s'est rendue à leur domicile à l'occasion de leur anniversaire.

## 11.- Divers et propositions individuelles

Monsieur Marc-Etienne Saugy demande si le miroir qui se trouvait dans le champ propriété Cruchet va être remis en place. Le syndic confirme qu'il va être fixé sur un poteau.

Le Président clôt l'assemblée, il est 22h30. La soirée se termine avec un apéritif.

Le Président

GUNERAL STATE

La secrétaire :